



ATTESTATION DE REUSSITE

au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
(canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive,
surf, glisse aérotracté nautique, voile) en Accueils collectifs de mineurs (ACM)
(Arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation
et de pratiques de certaines activités physiques en ACM)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

Titulaire du diplôme (Type et numéro) :

.....

Date de délivrance du diplôme :

.....

Atteste de Mme, M. Né(e) le :

Demeurant à :

.....

.....

A réussi le test.

☐ avec brassière de sécurité

Le (date du test) :

Fait à : Le :

Signature : Cachet :

RAPPEL

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de Maître-Nageur Sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sportive des Activités de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées. **Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.**